

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration d'Ibuprofène (Advil) chez l'enfant.		NUMÉRO : 1.35
		DATE : Juin 2010
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les enfants âgés entre 6 mois et 14 ans.

SAUF : La clientèle pédiatrique de chirurgie

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de pédiatrie
- La clinique de pédiatrie
- Le secteur santé parentale et infantile des CLSC

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Effet antipyrétique et analgésique.

2. CONDITION D'INITIATION

- Usager présentant de la fièvre ou de la douleur légère à modérée.

3. ORDONNANCE

- Administrer Ibuprofène (**Advil**) p.o. 10 mg/kg (**maximum 400 mg**) aux 6 à 8 heures.
- **Dose maximale :**
 - 40 mg/kg/jour
 - 1200 mg /jour si poids <30 kg
 - 4 doses/jour (aux 6 heures)

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Si la fièvre persiste 1 heure après la prise d'acétaminophène
T° buccale $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$ ou T° rectale $\geq 39.0^{\circ}\text{C}$
- Présence de douleur légère à modérée
- Si, selon les parents, l'enfant a l'habitude de recevoir Advil à la maison plutôt que de l'acétaminophène

4.2. Contre-indications

- Enfant de moins de 6 mois
- Hypersensibilité ou allergie au produit, à l'aspirine ou aux AINS
- Vomissements, douleur abdominale
- Insuffisance hépatique ou rénale
- Maladie inflammatoire ou ulcère du système digestif
- Asthme sévère, atopie
- Prise d'Ibuprofène dans les 6 dernières heures ou dose maximale/jour atteinte

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Arrondir la posologie selon la présentation du produit utilisé (liquide ou comprimé).
- Reprendre la température de l'enfant 60 minutes après l'administration de la médication, si état fébrile

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- Température corporelle
- Soulagement de la douleur

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- Référer au médecin lorsque:
 - l'enfant demeure fébrile malgré la médication
 - la douleur est non soulagée

6. SOURCES

- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, 2010

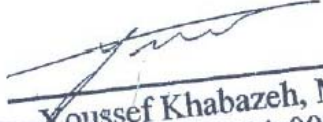
PERSONNES CONSULTÉES

- Lyne Périgny, conseillère clinicienne en soins infirmiers
- Élane Hamelin, chef du continuum périnatalité-pédiatrie
- Comité de pharmacologie (juin 2010)

ORDONNANCE COLLECTIVE

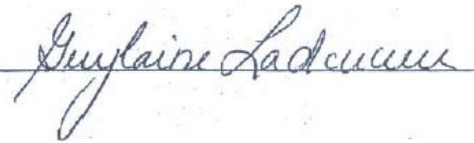
ORDONNANCE : Administration d'Ibuprofène (Advil) chez l'enfant.	NUMÉRO : 1.35
	DATE : Juin 2010
	RÉVISÉE :

Chef du département de pédiatrie :


Youssef Khabazeh, M.D.
Pédiatre 01-003

Date : 22 JUIN 2010

Chef du département de pharmacie :



Date : 5/7/2010

Directeur des soins infirmiers :


Martin Labrie

Date : 2010-06-30

Adoptée par le CMDP :


Jean-Jacques Klopfenstein, M.B., président

Date : 2010-10-13